L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 10 AOUT 1888. 61me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI, 10 AOUT 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an (Renferme deux feuilletons)	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	2 50
Quatre mois	2 00
Trois mois (Renferme deux feuilletons)	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

A propos de la Convention d'immigration.—La fermière.

Malgré les renseignements, à peu près certains, que nous avions sur la participation de la femme aux travaux du champ, dans les exploitations agricoles des Etats de l'Ouest, la séance d'ouverture de la Convention d'immigration, mardi dernier, à la salle Grunewald, a été pour beaucoup d'entre nous, une véritable révélation. Nous nous attendions à la présence de la femme dans l'assemblée, mais pas en aussi grand nombre. A voir son empressement, il devenait évident que, dans l'Iowa, dans l'Illinois, dans le Michigan, dans le Minnesota par conséquent, dans le sud-ouest de la Louisiane où elle vient de s'établir, elle joue dans la ferme le rôle qui lui revient, nous ne dirons pas de droit, mais par devoir.

On aurait tort de croire que la curiosité seule y avait attiré parmi nous toutes ces charmantes et utiles créatures, s'il en eut été ainsi, elles avaient, dans nos rues principales, dans nos élégants magasins, dans nos promenades publiques, mieux à faire, pendant leur court séjour à la Nouvelle Orléans que d'aller s'enfermer toute la journée, dans une salle, pour y entendre débiter, sur la Louisiane, une foule de choses qu'elles savaient d'avance, puisque c'est près sément la connaissance des avantages de notre climat et de notre sol qui a déterminé leur déplacement et leur installation dans le Sud-Ouest de l'Etat.

Elles faisaient donc parfaitement, et de sens prémédité, acte de femmes, de femmes capables de l'agriculture, en assistant aux séances de la Convention. A vrai dire, elles doivent agir de même dans toutes les circonstances de la vie, dans toutes les positions sociales, dans toute la sphère de l'activité humaine. La femme n'est véritablement la moitié de l'homme, que quand elle peut partager ses travaux, ses préoccupations, mêmes bien qu'à ses pieds et à ses disparitions que quand elle lui sert d'appui, de conseil, quelquefois même, de guide.

Il n'est pas jusqu'aux sociétés de l'Etat où elle ne devrait pas, une fois possédée, se substituer immédiatement pas en se jetant, tête baissée, dans la mêlée, en voulant faire des assemblées publiques, en comptant aux polls, comme le coadjuteur certaines affaires. Elle aurait rien à y gagner de pérorer en de voter chez nous, c'est d'inspirer les discours, les votes, les actes de leurs maris, d'en faire des personnages, jouant un rôle important dans leur pays, à qui l'on aille bien l'honneur de dire de telle ou de telle chose, de telle ou telle manifestation qu'ils attribuent souvent eux-mêmes, avec une naïve bonne foi, et ne sont, en réalité, que les instruments inconscients, volontaires, de l'influence occulte et irresistible qui meut tout en ce monde, dans leur intérieur.

Qu'importe à ce propos, vu le rôle de cette femme, et l'objet intéressant, pourvu qu'elle gouverne secrètement, souvent à l'insu de ceux qui subissent sa domination ?

Mais c'est principalement dans la sphère agricole que l'action de la femme est heureuse et féconde; nul pas qu'elle y trouve plus que dans les autres positions de la vie, un mérite aux travaux du dehors, elle a assez à faire à l'intérieur. A cause de la multiplicité des détails du ménage et des nulles soins intimes que réclame l'exploitation agricole. Quoique tisse l'homme dans les champs, quels soins sont les siens de ses travaux, à la maison de ses repas, c'est de la conduite intérieure de la ferme, que dépend, pour lui, la prospérité, la fortune.

Nous entendons il y a une semaine, un fait extrêmement intéressant, que nous puisons dans le *Courrier* de la Louisiane. Cette dame, Mme Rodney, voulait exploiter à la Nouvelle Orléans la première balle de coton de l'année. L'exploitation, dans l'habitation Rodney, est partagée, divisée en deux parts : le chef se consacre entièrement à la culture de la canne et à la conduite de la roulaison; il laisse à la direction des travaux, pour le coton, à sa femme qui obtient les plus brillants résultats et l'an dernier notamment, fait sa première balle et remporte l'or. Voilà assurément, de magnifiques succès. Le meilleur planteur d'en peut rêver de plus beaux : ils font le plus grand honneur à l'activité, à l'intelligence de Mme Rodney; ils prouvent, une fois de plus, qu'il n'est pas de travaux, si compliqués, si difficiles qu'ils soient, auxquels ne puisse vaquer la femme aussi bien que l'homme.

Mais nous ne trouvons là qu'une glorieuse exception ; nous voyons par tant de la fermière, que l'exemple du planteur : elle peut se rendre au moins aussi utile, en s'occupant du ménage, en dirigeant les travaux de l'intérieur, en surveillant les préparatifs du repas des travailleurs, revenant bientôt des champs, brisés par la fatigue et courbés sous le poids de la chaleur d'août ou de septembre ; en soignant le bétail, la basse-cour, qui rapportent tout autant que le sucre ou les céréales, sinon davantage, et épargnant au fermier presque toutes les dépenses de la vie matérielle. La est l'utilité incomparable de la femme, dans l'exploitation agricole ; c'est la source de tout le bien-être intérieur, de la prospérité de la famille.

Quiconque s'est donné la peine d'étudier le système de fermage tel qu'il existe en Europe, sait que ces succès qu'obtient l'agriculture, viennent principalement de la coopération de la femme, que c'est le seul et unique secret de la fortune du cultivateur. Elle a le don, merveilleusement développé, de l'économie ; elle sait tirer parti de ce que l'homme laisserait perdre ; elle conserve ce qu'il gaspillerait, sait le vendre, et fait argent d'une foule de choses dont la valeur nous échappe à tous. Il y a, en agronomie, un principe qu'il ne faut jamais perdre de vue : c'est que c'est la fermière, plutôt que le fermier, qui fait la ferme. Que de rubans bleus ou rouges, que de distinctions dont ce dernier se pavane, et qui seraient plus justement placés, qui feraient meilleure figure sur la poitrine de sa ménagère ! Que de revers de fortune, que de ruines dont on n'aperçoit pas la cause, et qui ne sont que la conséquence fatale de la disparition de la femme, enlevée inopinément aux travaux de l'intérieur, à la surveillance de la ferme, par la maladie ou par la mort !

Toutes ces réflexions ont dû venir à l'esprit de ceux qui savent ce que c'est que l'exploitation agricole et les mille soins qu'elle exige, en assistant à une ou deux séances de la Convention qui vient de se fermer : elle est appelée à renouveler la face de la Louisiane, à dimuniquer à notre agriculture une prospérité qu'elle n'a jamais connue.

Quel qu'il soit, quoi qu'il tente, l'homme ne vaut que par sa compagne. Partout on voit la voyez pénétrer, derrière le mari ou à ses côtés, vous pouvez prédire à coup sûr le succès ; elle est une source de bénédictions pour ses affaires du dehors, comme de paix et de joie dans son intérieur.

LOUISIANE.

Le *Bulletin*, Marksville, paroisse Avoyelles, du 4 août :

Manœuvre, Avoyelles, Louisiane, 25 juillet 1888.

Pendant que la Louisiane et le monde entier célébraient avec un éclat inouï la fête de la France.

Pendant que 50 millions de français unissaient leurs cœurs et leurs chants d'amour en honneur de la mère-patrie, une glorieuse nouvelle venait combler de joie et d'honneur l'estimable famille de notre vieil ami et concitoyen, le docteur J. V. Cantonnet, de Coftonport, dont la réputation comme médecin et comme philanthrope est hautement établie à la Nouvelle-Orléans et dans cette paroisse.

Dans le Mémorial des Pyrénées en date du 29 juin, on lit : Nous apprenons avec un plaisir qui sera partagé par nos concitoyens que M. le docteur Donat Cantonnet vient de recevoir du gouvernement espagnol la plus flatteuse distinction. Par décision royale, il a été nommé chevalier de l'ordre d'Isabelle la Catholique. Voilà un juste hommage, rendu au généreux et modeste dévouement d'un médecin dont la philanthropie et le talent sont si appréciés dans notre ville.

Le nouveau décoré, frère du Dr J. V. Cantonnet, après de sérieuses études faites à la célèbre université de Montpelier, exerce depuis longtemps la chirurgie et la médecine avec de brillants succès à Pau, capitale des Basses Pyrénées et dans les départements voisins.

Doué d'une force physique exceptionnelle, brave comme les armes, patriote ardent, fils dévoué, ami et père des pauvres, philanthrope par excellence, tel est le Dr Donat Cantonnet.

Les milliers de Béarnais, qui habitent ce grand pays, joignent leur compliment à ceux du grand journal des Pyrénées.

Nos concitoyens et les nombreux amis du Dr J. V. Cantonnet le félicitent de la précieuse distinction accordée par la Reine d'Espagne à son illustre frère, en récompense de ses talents et de services éminents.

L'humble auteur de cet article, qui, pendant sept ans, fut le compagnon d'études de l'illustre décoré chante un *Te Deum* de bonheur, en honneur des deux frères médecins, de leur vieille et vénérable mère, sans oublier leur père et leur grand-père : tous deux, médecins eux-mêmes, que la vénération de tout un pays a suivis dans la tombe.

Bonne et vénérable mère, elles ont dû être douces et fertiles tes larmes de joie. Les mères de la Louisiane y joignent les leur.

Honneur au mérite !
THEO. FORESI, M. D.

Le *Courrier*, Opelousas, paroisse St. Landry, du 4 août :

Le temps est resté chaud et sec, toute la semaine qui vient de se passer, et les récoltes ont maintenant besoin de pluie. Le dernier riz va être coupé le plutôt possible, pour le soustraire aux mauvaises effets de la sécheresse. Les patates doivent aussi en souffrance.

—La première balle de coton nouveau a été reçue par la maison Latour, dimanche dernier, elle provenant de l'habitation de Mme M. Hanemann. De Witt & Cie, l'ont achetée. La balle pesait 502 livres ; elle a été classée strict middling et vendue 12 cents 1[2 la livre, à l'enchère.

Un sac de riz nouveau a été reçu, jeudi dernier, de Jennings, paroisse St Jacques, et a été acheté, par la maison Lemel, 85.

Le 29 juillet 1887, 18 sacs seulement ont été reçus, et après avoir été décortiqués, avaient été vendus 8 cents 1[2 la livre.

—Décédé à Port Barry, en cette paroisse, Dejean Mélançon.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St. Tammany, du 4 août :

Le chemin de fer donnera, dénommés, des excursions pour Abita Springs, chaque semaine, le départ partira de Covington à 7 heures 15 de l'après-midi, le retour aura lieu à 6 heures 15 du soir. Prix, aller et retour, 25 cents.

—M. Alf. Lacroix nous annonce que le grand jeu sera achevé, samedi prochain, dans la soirée.

—Le service du *New Orleans* a été changé. Le steamer part maintenant, de Madisonville, tous les matins à 5 heures.

—Les jeunes gens de Covington se sont réunis, jeudi soir, et ont organisé un club dramatique, dans le but de se procurer des satisfactions agréables et de choses, tout à fait sûres.

MM. F. A. Cayol, président ;
J. W. L. Jones, vice-président ;
W. G. Kendzel, secrétaire ;
H. G. Mosher, secrétaire-assistant ;
L. Weigel, jr., trésorier ;
W. F. Evans, registreur ;
P. S. Eason, Zetregueur ;
F. N. Jordan, directeur musical.
John C. Evans, charpentier machiniste.

Les autres membres sont MM. Percy Barelli, Ch. Heintz, jr., L. Heintz, Emile Perkins, W. H. Davenport. Le club est composé de l'élite des amateurs dramatiques et musiciens de Covington. Le but de ces divertissements, ce sont des représentations pour leur profit personnel et, quelquefois, pour le public.

La première représentation aura lieu vers la fin du mois. Le club espère pouvoir, bientôt, avec l'aide du public, bâtir une salle.

Le *South*, Plaquemine, paroisse Iberville, du 4 août :

Tant que les planteurs ne comprendront pas la nécessité de diviser leurs habitations en petites fermes, il est inutile de faire appel aux immigrants, de les inviter à venir s'établir sur les terres fertiles qui bordent le Mississippi. Cependant, Iberville pourrait fournir une grande quantité de terres à l'immigrant énergique, qui veut venir ici améliorer son sort, en cultivant le sol. Ces terres, qui sont encore vierges, se trouvent le long des bayous Plaquemine, Maringouin, Grosse Tête, Sorrel et Grande Rivière, partie inférieure. Il y en a la dont la fécondité n'est surpassée nulle part dans le monde ; elles sont propres à la canne, au coton, au maïs, à tous les légumes qui viennent dans le sud. On peut les acheter de $2 à $5 l'acre ; elles donneraient de 2 à 4 boucauts de sucre, de 1 balle à 1 balle et demie de coton, de 40 à 50 barils de maïs, l'acre, sans aucun engrais. Iberville pourrait accueillir 300 familles, dans les localités que nous venons de nommer. La paroisse gagnerait énormément à la venue d'étrangers, qui fertiliseraient nos terres.

Notre climat est aussi salubre que de toute autre partie de l'Etat. Les immigrants seraient accueillis, à bras ouverts, et ils se sentiraient immédiatement chez eux, au milieu de nous

—Il faut s'attendre, cet hiver, à une très grande activité dans notre industrie des bardeaux et des bois de construction ; on va bâtir de nouvelles scieries, qui seront aussi actives que celles qui existent déjà. Notre fabrication de bardeaux n'est surpassée nulle part dans l'Etat.

—Dans l'amusante comédie *Tied Up*, de sir Charles Gollstream, il y a un personnage, homme, bien indifférent aux choses les plus intéressantes et dont les lèvres dénoncent à échappent incessamment les mots : *There is really nothing in it.* La disposition de son être est telle que même en présence du cratère du Mont Vésuve on l'entend prononcer sa phrase caractéristique. Ces hommes sont plus rares de ce côté-ci de l'Atlantique que de l'autre, mais on en rencontre aussi. Ils ont besoin de se traiter, de triompher de la lassitude qui veut en eux, et pour cela c'est le Bateetter Stomach Bitters qui leur faut prendre un fortifiant sans égal. Avec son usage, l'appétit est rendu, les symptômes de dyspepsie et d'état bilieux disparaissent, les nerfs se fortifient. Cet incomparable amer guérit fièvres, rhumatismes, affections au foie.

—Excursion à Chicago par la voie du Mississippi Valley Route le 14 août. Prix du trajet, aller et retour, $12 00. Pour de plus amples renseignements s'adresser à E. F. Reynolds.

La Vigueur des Cheveux d'Ayer donne à la chevelure vitalité, lustre, et fraîcheur, et la rend souple et brillante.

Le docteur s'adresse à madame :

—J'aime mieux vous prévenir. Votre mari n'en a pas pour huit jours.

—Pauvre homme ! murmure la dame. Heureusement qu'il a déjà l'habitude de quitter Paris aussitôt après le Grand-Prix !

Théophile Gautier disait, un jour, en parlant de Saint-Victor :

—Ses feuilletons sont tous de petits chefs-d'œuvre littéraires. Il n'ont qu'une seule tache : on sent qu'il a vu la pièce !

Nouvelles diverses de France.

Le premier service de bateaux pour le transport des voyageurs dans Paris remonte à l'Exposition de 1867. Le succès que ce nouveau mode de transport a rencontré auprès de la population parisienne est incontestable. Le nombre des voyageurs s'est, en effet élevé de 2,717,000 en 1867, à 21,290,000 en 1886.

La première autorisation—en 1867—fut accordée à la Compagnie des bateaux-omnibus de Lyon. En 1874, il en créa une nouvelle Compagnie, les Hirondelles parisiennes. En 1883 enfin une troisième Compagnie, celle des bateaux-express, obtint aussi une autorisation. Mais, au lieu de continuer à se faire concurrence, ces Compagnies fusionnèrent, et il s'établit par suite, au détriment du public parisien, un monopole de fait, pour le transport des voyageurs par bateaux à vapeur, dans Paris et dans la banlieue ; aucune amélioration ne fut plus apportée dans le service et le prix des places fut augmenté de cinq centimes.

A la veille de l'Exposition de 1889, une nouvelle Compagnie se présente, offrant de faire circuler 50 bateaux à voyageurs ; d'une part, sur la partie de la Marne et de la Seine comprise entre Charenton et Suresnes ; d'autre part, sur la partie de la Seine comprise entre le confluent de la Seine et de la Marne et de Choisy-le-Roi. Le service pourrait même être étendu, en été, sur la Marne, en amont de Charenton jusqu'à la Varenne et même Champigny.

Le prix des places serait réduit de 5 centimes pour chaque parcours de bateau ; par conséquent, le prix de 10 centimes serait rétabli pour la traversée de Paris, entre Bercy et le Point-du-Jour.

La nouvelle Compagnie s'interdirait toute fusion ou entente avec les Compagnies de navigation existantes.

Pour n'apporter aucune gêne au service fonctionnant actuellement, les pontons de la nouvelle Compagnie seraient tous sur la rive droite, sauf trois au pont de l'Alma et au Champ de Mars, mais pendant la durée de l'Exposition seulement.

Les bateaux seraient des bateaux perfectionnés, ils seraient à deux hélices et auraient chacun deux machines indépendantes, de façon que s'il arrive une avarie soit à une hélice, soit à une machine, le bateau pourra continuer sa marche avec l'autre appareil moteur.

Ces bateaux contiendraient 375 voyageurs, soit 75 de plus que les plus grands bateaux actuels. Ils seraient éclairés à la lumière électrique. Un salon serait réservé pour les dames seules.

Les ingénieurs de la navigation se sont montrés favorables aux propositions de cette nouvelle Compagnie qu'ils estiment être sans danger pour la sécurité publique. Ils y voient en outre les avantages de la concurrence : les tarifs seront abaissés, toutes les localités seront desservies. Il y a enfin à se préoccuper d'établir des facilités plus grandes de transport pour l'Exposition prochaine.

Toutes ces raisons ont touché la commission compétente du Conseil municipal qui, par un rapport de M. Donnat, propose au Conseil d'émettre le vœu que le ministre des travaux publics, qui seul en a le pouvoir autorise la mise en service de cette nouvelle Compagnie.

—

Dernièrement, un consommateur donnait en paiement au bouillon du Cadran Bleu, faubourg Montmartre, un billet de 100 francs.

Le soir, en faisant ses comptes, la caissière crut s'apercevoir que le billet était faux. Elle en avertit le gérant. Celui-ci fit porter le billet chez un changeur qui le déclara faux et, le remettant, le déposa au commissariat du quartier.

Une enquête fut ouverte immédiatement.

En vain le patron du restaurant se porta garant de la parfaite honorabilité de son client : les inspecteurs exigèrent qu'on le leur désignât.

Ils le filèrent, mais ils se trompèrent de personne, et ils faisaient arrêter le lendemain, à sa place, un peintre de talent, M. Bertz, chevalier de la Légion d'honneur, et n'ayant avec le prétendu faussaire qu'une ressemblance assez vague.

Le commissaire de police du quartier conduisit au bouillon le malheureux peintre, qui prétendit à son domicile ses vêtements, et le confronta avec le gérant. Le bouillon était qui, il va sans dire, ne le reconnut pas. D'un autre côté, le client, prévenu, s'était empressé de retourner les 100 francs à la caissière.

La Banque de France, consultée au sujet de cet incident, a déclaré qu'il n'y a aucune émission nouvelle de billets de 100 francs faux. De temps immémorial, ces effets, très grossièrement imités, circulent dans le public.

La banque en reçoit en moyenne une cinquantaine par an. Elle les rembourse aux gens de bonne foi.

Somme toute, l'affaire a fait beaucoup de bruit pour rien, et ce n'est les ennuis causés à l'excellent peintre dont tout le monde connaît les œuvres, mais, paraît-il, pas le visage.

—

Le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger, s'est embarqué, le 23 juillet, à Calais, pour l'Angleterre.

—

M. Dujardin-Beaumetz, directeur du service de santé au ministère de la guerre, n'est pas là à Bordeaux, pour y étudier la question de l'établissement de l'Ecole de santé militaire. Il a visité l'ancien hôpital de la manufacture, que la ville propose aux autorités à l'Etat après transformation, comme installation provisoire, en attendant l'installation définitive.

Il a visité l'hôpital-annexe du Becquet et à quitté Bordeaux, allant à Toulouse et à Lyon, pour étudier la même question.

Le directeur du service de santé a confirmé que le ministre de la guerre viendrait à Bordeaux vers la fin d'août, pour se rendre compte, par lui-même, des installations proposées.

—

Un Congrès national de Géographie s'ouvrira, le 10 août courant, à Bourg (Ain), sous la présidence de M. de Mahy, député de l'île de la Réunion.

—

M. Bisson est l'inventeur d'une boussole de terre et de mer, qui permet de déterminer le méridien, malgré le voisinage du fer. On sait, en effet, que dans les travaux souterrains, la présence du fer cause des déviations considérables, et, sur les vaisseaux cuirassés, la boussole ne donne que des indications fausses. Au moyen de deux aiguilles obéissant librement à la force terrestre ou naturelle et à la force déviante et d'un barreau aimanté placé à égale distance des aiguilles, M. Bisson redresse en quelque sorte le courant et obtient des indications exactes à un dixième de millimètre près, ce qui est parfaitement suffisant. Des essais ont été faits à bord de l'*Hoche*, du *Duperré* et du *Colbert*, et ils ont eu un succès complet. C'est un véritable service rendu à la marine que d'avoir réalisé ce dispositif. L'auteur n'a pas beaucoup à y gagner, et il serait juste de lui accorder une récompense. L'Académie des sciences a chargé une commission de lui faire un rapport sur le mérite de cette invention.

—

M. de Freycinet, ministre de la guerre, accompagné des commandants de Lamothe et Pamard, est allé visiter, le 27 juillet, près de Meudon, le parc d'aérostation de Chalais.

Le commandant Renard, directeur de l'établissement, lui a fait examiner en détail les différents appareils actuellement à l'étude.

—

Le préfet de la Gironde a pris un arrêté approuvant la délibération du conseil municipal de Bordeaux, en date du 4 mai dernier, attribuant le nom d'avenue Carnot à la voie ouverte entre le boulvard de Caudéran et l'entrée principale du Parc-Bordelais.

—

M. Salis, député de l'Hérault, vient d'appeler l'attention du ministre du commerce sur la situation créée à la viticulture méridionale par la décision de l'Académie de médecine relativement au plâtrage des vins.

Il prie le gouvernement de déclarer quelles sont ses intentions au sujet de la récolte prochaine. Les vignerons jouiront-ils encore de la même tolérance qu'autrefois ? Devront-ils se conformer strictement à la lettre de la circulaire ministérielle limitant le plâtrage et dont l'application avait été renvoyée par l'honorable M. Dantresme ?

M. Salis demande enfin quelles mesures seront prises à l'égard des vins plâtrés au-dessus de 2 grammes pendant les années précédentes et encore invendus.

Le bureau du syndicat des fabricants de sucre a été reçu, le 27 juillet, successivement par M. Goblet, ministre des affaires étrangères, et M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, qu'il a entretenus de la conférence internationale sur les sucres. Il résulte de ces entrevues qu'une modification n'est intervenue dans l'attitude de la France, qui continue à réserver sa liberté d'action en vue de la sauvegarde des intérêts de l'industrie nationale sucrière.

—

En souvenir des bienfaits que la famille Boucicaut n'a cessé de rendre à la population malheureuse de Fontenay-aux-Roses, le conseil municipal de cette commune, sur la proposition de M. Blanchet, maire depuis dix-sept ans, a fait placer, dans la salle de ses délibérations, une plaque en marbre portant en lettres d'or une inscription qui rappelle le legs considérable de Mme Boucicaut à Fontenay.

Le conseil a, en outre, débaptisé la Grande-Rue et lui a substitué le nom de : rue Boucicaut.

—

Dans une des dernières rafles opérées au Bois de Boulogne, les agents ont dénicher, cachée au milieu des broussailles, une jeune fille de vingt-cinq ans à peine, assez jolie, dont l'extérieur n'était pas celui des femmes qu'on trouve le soir couchées sur l'herbe. On a interrogé la jeune femme :

"Votre nom ?"

"Esther M...."

"Votre profession ?"

"Institutrice."

Et comme le commissaire avait un sourire moqueur, la jeune fille tira de son sein un portefeuille en cuir.

Elle en sortit des diplômes, des certificats qu'elle étala sur le bureau du magistrat.

"Pourquoi ne travaillez-vous pas ?"

"J'attends une place depuis deux mois."

"Vous n'avez pas de domicile ?"

"Je n'ai pas d'argent."

"On demande des secours."

"Je ne sais pas tendre la main... Je préfère mourir de faim."

Etonné, le commissaire regarda la jeune fille et comprit qu'il se trouvait en face d'une des plus noires misères de l'enfer parisien.

"Vous n'avez donc pas de famille ?"

"Mon père, ancien officier, décoré de la Légion-Honneur, est mort il y a deux ans. Nous vivions tous deux de sa pension et de quelques leçons que je donnais."

"Après sa mort, ne trouvant aucunes ressources, j'entrai comme institutrice chez M. de B...., demeurant rue Saint-Honoré. M. de B.... a deux filles : l'une âgée de seize ans, l'autre de quatorze ; j'étais chargée de leur éducation—et une fille, âgé de vingt-six ans. Ce jeune homme, un soir, me déclara qu'il m'aimait. Il m'offrit une existence brillante si je voulais devenir sa maîtresse. Je refusai. Il insista. Chaque jour c'étaient de nouvelles propositions.

"Sa mère l'en surpris un soir, lui insistant plus que jamais, moi résistant et le priant de ne plus me poursuivre de ses obsessions. On me congédia. Je quittai la maison de M. de B.... avec 50 f.

"Quand j'en payé quinze jours d'avance dans une chambre d'hôtel convenable, il me resta 20 f.

"Je m'adressai à l'agence du boulevard Saint-Michel pour trouver un emploi dans une famille ou une institution. Mais, à l'époque des vacances, les places sont rares et difficiles à trouver. Depuis un mois, j'erre sans ressources. J'ai vendu quelques bijoux sans grande valeur. Aujourd'hui, je n'ai plus rien, pas même de soulier."

Le commissaire offrit à la jeune fille de la remettre en liberté. "Puisque vous n'avez arrêtée, dit-elle, accordez-moi l'hospitalité pour quelques jours, et je trouverai un poste, n'importe quoi. Je suis résignée et n'en puis plus."

On lui donna une chaise, dans une antichambre.

Et le lendemain matin, avant de la laisser partir, le magistrat lui indiqua l'adresse de quelques personnes chargées, qui lui viendront en aide, assurément.

—

On n'a pas oublié qu'au mois de janvier dernier le pavillon des Halles centrales fut détruit par un incendie. Il s'agit aujourd'hui de remettre ce pavillon en état, travail qui nécessitera la reconstruction complète du sous-sol.

On avait d'abord songé à substituer à ce pavillon en fer un pavillon en fer, dépense se serait élevée à près d'un million de francs. Ce projet a donc été abandonné.

Le pavillon incendié va être reconstruit dans des conditions qui, d'après le rapport des ingénieurs, coûteront 500,000 francs. Les travaux doivent être exécutés dans un délai de cinq mois. On prétend de cette occasion pour organiser aux Halles centrales un service spécial de sécurité contre l'incendie. Ce service sera fait, d'ailleurs, par les sapeurs-pompiers de la ville de Paris.

Son installation, qui comportera, entre autres moyens de défense contre l'incendie, celui d'un pompe à vapeur nouveau modèle, occasionnera une nouvelle dépense de 55,000 francs.

—

L'avoine est malade ! tel est le cri que M. Prillieux a fait entendre par procuration à l'Académie des sciences. C'est dans la Brie que ce phénomène se montre. Les pieds attaqués tallent beaucoup, forment touffe, mais ne montent pas ; ils sont arrêtés dans leur croissance et meurent sans produire ni paille ni grappe. Non seulement les pousses ne s'allongent pas, mais elles présentent un aspect tout spécial qui permet de distinguer une touffe atteinte par la maladie, même quand elle est bien verte et vigoureuse, d'une touffe jeune dont la tige n'a pas encore grandi : le rudiment de chaume et la partie inférieure des gaînes de feuille qui l'entourent se renflent de façon à former une sorte de bulle ; en outre, souvent les pousses nouées de tallage, tout en se gonflant à leur base, se contournent et se déforment. "L'examen anatomique des pieds malades, dit M. Prillieux, m'a permis de reconnaître que l'altération est due à l'introduction dans la jeune tige et la base des gaînes des feuilles, de vers nématoides d'une extrême finesse. C'est une maladie vermiculaire analogue à celle de l'oignon et des jacinthes." Suivant la tradition en usage à l'Académie, l'observateur signale le mal, mais il ne désigne aucun remède ; il se contente de donner le nom d'avoine *poireautée* à l'avoine malade. Il est probable que le parasite qui attaque cette graminée, est une conséquence de la culture intensive et de l'emploi de certains engrais.

—

M. Goblet, ministre des affaires étrangères, a reçu notification de l'acte d'adhésion du Kouweyt, Vice-Président, à la convention pour le canal de Suez.

L'adhésion officielle de toutes les puissances à cette convention est donc aujourd'hui un fait accompli.

—

M. Edouard Lockroy, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a soumis à la signature du Président de la République un décret portant le nom de Gambetta au lycée de Cahors, et le nom de Paul Bert au lycée d'Auxerre.

—

Les nouveaux travaux de consolidation du pont Neuf, récemment commencés, auront beaucoup plus d'importance qu'on ne le pensait.

Les deux arches les plus rapprochées du terre-plein, aujourd'hui complètement isolées par le radeau qui les entoure, on a pu les mettre à sec jusqu'à leur base et se rendre exactement compte par ce moyen de la nature des travaux qu'il faudra exécuter. Indépendamment de l'enrochement, il faudra probablement, reprendre en sous œuvre certaines parties des piles, et si le même travail doit être exécuté plus tard aux autres piles du vieux pont, on en a au moins pour un an de travaux incessants. Le grand bras du Pont-Neuf a, en effet, sept arches, dont deux seulement sont actuellement livrées aux ouvriers.

Il faudra également consolider le parapet, surtout celui des demi-lunes qui existent sur les piles et dont les pierres sont disjointes, ce qui semble indiquer qu'il s'est produit un tassement dans l'ensemble du pont.

Le Pont-Neuf a 229 m. 40c. de longueur sur 23 m. 10 c. de largeur.

—

Extrait du compte-rendu de la séance du 21 juillet, de l'Académie des sciences morales et politiques, de Paris :

M. Gustave Lagneau donne lecture d'un intéressant travail sur les causes qui amènent souvent la disparition des noms de famille.

Tenant compte de l'âge moyen des garçons lors de leur mariage—soit, en France, vingt-huit ans et demi—il montre d'abord que la durée d'une génération masculine est d'environ trente et un ans, temps écoulé entre la naissance d'un garçon et l'époque à laquelle, étant marié, il devient père d'un fils pouvant transmettre son nom à une nouvelle génération.

Il montre ensuite par des chiffres que la stérilité matrimoniale, une trois fois à la femme, une fois à l'homme, rend infécondes de 13 à 20 unions sur 100 mariages.

Tenant compte successivement de la proportion des naissances de l'un et de l'autre sexe, soit 105 garçons pour 100 filles, de la mortalité des garçons, de la naissance à 25 ans 1[2, âge moyen de leur mariage,—soit 40 décès sur 100 garçons,—enfin de la proportion des garçons plus âgés mourant célibataires,—soit 6 sur 100,—M. Lagneau montre que, lorsqu'il y a plus de 4 naissances par mariage, les descendants masculins se mariant et transmettant les noms de famille deviennent deux trois et quatre fois plus nombreux, après deux siècles, trois et demi et quatre siècles et un tiers.

Contrairement, lorsque 100 familles ne comptent en moyenne que 3 naissances par mariage, la descendance masculine est réduite de moitié après un siècle et quart, des deux tiers avant la fin du troisième siècle.

Or, la natalité légitime est actuellement en France un peu inférieure à 3 enfants par ménage (297 enfants par 100 mariages), aussi notre population diminuera-t-elle promptement si la natalité illégitime de 8 naissances naturelles sur 100 naissances totales et si l'immigration d'environ 3 étrangers sur 100 habitants ne venaient combler l'insuffisance de notre natalité légitime.

—

Le compositeur X.... rapporte tout à la musique.

Dernièrement, il fait venir son maître maçon.

—Eh bien, lui demande-t-il, où en est-elle, cette maison que vous êtes en train de bâtir pour moi ?

—Monsieur, nous en sommes toujours au sous-sol.

—Vous voulez dire : au fa dièze.

—

A la gare, un dimanche.

Un voyageur, au visage très rouge, fort poliment :

—Monsieur l'employé, indiquez-moi donc le wagon des pochards seuls !

—

Pour ses effets curatifs réels, la Salsepareille d'Ayer en vaut au moins trois de toute autre marque.

THEATRE.—Directe le 4 août à 4 1[2 heures A. M. MARIE SOPHIE-ISE fille de feu Celestine Thibard et de feue Joanna Louise Berry.

ERNEST C. VILLERE,
13 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Cognacs utiles de fantaisie, Vins liqueurs et liqueurs et spiritueux, Cognac Sherry, Vins de Porto, Rhine, Claret, Vins de la Californie, Champagne etc. Représentant des Distilleries de Bottrell & Cie, Whiskies réputés de Cahn, Bell & Cie. 10 déc—1an.

L'Union Française.
Aviis aux peintres en bâtiment.
La Société ci-dessus informe ses membres et acquéreurs de titres de l'Union Française qu'ils devront être adjugés par soumissions cachetées, les travaux de peinture entreprenants, les conditions et le travail sont à la disposition des intéressés, les soumissions seront reçues jusqu'au 15 courant.
Par ordre du Conseil de Direction.
10 août. 17 J. BOSSANGEY, Sec-Trésorier.

Consulado de España en Nueva Orleans.
Por los buques de la Marina Mercante de España que se hallen en el puerto de Nueva Orleans, se ha recibido una circular de la Administración de Barcelona, en la parte que se refiere al Decreto de Su Majestad el Rey D. Alfonso XII, por el que se establece la libre importación de los Productos de la Industria Nacional en Nueva Orleans. Estados Unidos de América, a los efectos de Desembarco del mal llamado Impuesto Consular, y el cual fué dado por el Ministerio de Ultramar, y el cual se dice que se exime completamente de pagar que se solicita la Exención de Derechos de Consulado, en la Aduana de Nueva Orleans, Estados Unidos de América, a los efectos de Desembarco del mal llamado Impuesto Consular